

## **MOTION DEVELOPPER LE « REFLEXE AVOCAT »**

La FNUJA, réunie à Juan-les-Pins, le 31 mai 2014,

**S'INDIGNE** des attaques incessantes subies par la profession d'avocat tant par les notaires, les experts-comptables, que par des cabinets de *consultings* et autres braconniers du droit ;

**DEPLORE** la défiance des pouvoirs publics à l'égard de la profession d'avocat (loi HAMON du 2 mai 2013, LOI n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, LOI n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové…) ;

**EXHORTE** le CNB, seul représentant légitime de tous les avocats de France, à engager les actions nécessaires pour faire cesser ces attaques illégales et coordonner un *lobbying* unifié et efficace ;

**CONSTATE** que le besoin de droit pour les justiciables est grandissant et qu'il appartient aux jeunes avocats d'y répondre avec audace en s'appuyant sur :

- les nombreux atouts de notre profession, rappelant que l'avocat est « l'interlocuteur naturel du justiciable, seul professionnel à conjuguer confidentialité, secret professionnel, compétences juridiques, pragmatisme économique et humanité » ;
- la qualité de nos prestations ;

qui doivent nous permettre d'investir de nouveaux marchés dans l'intérêt du justiciable;

**INCITE** vivement les jeunes confrères à se former et communiquer dans un esprit d'entreprise pour :

- faire que l'avocat soit l'acteur incontournable dans la prévention et la résolution des litiges, en utilisant tous les outils comme le droit collaboratif, la procédure participative, la médiation, modes alternatifs au règlement des conflits préconisés par les travaux sur les juridictions du XXIème siècle;
- faire que l'avocat se saisisse de l'opportunité d'être mandataire ;
- faire que l'avocat soit le correspondant informatique et liberté naturel de ses clients ;
- faire que l'avocat forme, conseille et assiste l'entreprise et ses dirigeants au quotidien ;

**APPELLE** de ses vœux à la création d'un avocat « Commissaire au droit » chargé de réaliser un audit juridique obligatoire annuel des entreprises ;

**INVITE le** CNB à tout mettre en œuvre auprès des pouvoirs publics pour valoriser l'acte d'avocat (pour obtenir force exécutoire, dispense d'homologation par l'inspecteur du travail pour les ruptures conventionnelles...);

**SOUTIENT** toutes les actions de nature à favoriser le « réflexe avocat » ;

**ENCOURAGE** en conséquence les jeunes avocats à être innovants et offensifs dans l'utilisation de tous les moyens modernes de communication pour faire connaître leurs compétences et leur expertise, dans le respect des règles professionnelles, auprès des particuliers comme des entreprises et des collectivités.